

République Française
Département de la Somme

Commune de SOURDON

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de SOURDON

Séance ordinaire du 23 octobre 2020

Convocation : le 08 Octobre 2020

Affichage : le 30 Octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 23 octobre, à vingt heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

Présents : Mesdames Bérengère HOÛEN, Sylvie NORMAND et Messieurs Jules DUFOURMANTELLE, Léo DOYE, Bruno MARTIN, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

Absent(s) excusé(s) : M^r Frédéric CAILLET
M^r Jean – François METRAL CHARVET.

Absent(s) : M^r Hervé QUEQUET.

Secrétaire de la séance : M^{me} Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Approbation du Procès-verbal du conseil du septembre 2020 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

➤ **Délibération 26.2020 : *Projet de Parc Éolien de Rocquencourt - Sérévillers***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que par arrêté préfectoral du 09 juin 2020, une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de ROCQUENCOURT et SÉRÉVILLERS présentée par la Société « Énergie TEAM ». Il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les territoires pré cités par la société « Énergie TEAM ». Après discussions, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à 6 voix contre et 1 voix pour à la demande formulée par la Société « Énergie TEAM ».

➤ **Délibération 27.2020 : *Renouvellement de la convention gestion de la cantine, garderie et l'accompagnement des transports scolaire du RPI 4 et RPI 2***

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention de renouvellement pour la gestion de la cantine, la garderie et l'accompagnement des transports scolaire des RPI 4 et RPI 2 entre la commune de GRIVESNES et les communes de COULLEMELLE, QUIRY LE SEC, SOURDON, CHRIMONT, ESCLAIVILLERS, FOLLEVILLE, MALPART, VILLERS TOURNELLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à 7 voix** le renouvellement de la convention.

➤ **Délibération 28.2020 : *Éclairage public rue Daressy et du Buisson Droit***

Monsieur le maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à :

⇒ **Éclairage public rue Daressy et du Buisson droit**

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 6 492 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, 50 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA, et la maîtrise d'œuvre)	3 311.00 €
- Contribution de la Commune	3 181.00 €
TOTAL TTC	6 492.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à 7 voix pour** :

- ↪ d'adopter le projet présenter par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
- ↪ d'autoriser M^r le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- ↪ d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 3 181 €

Investissements :

↪ Chaises de la salle des Fêtes :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a effectué d'autre recherche concernant l'investissement des chaises de la salle des fêtes comme demandé lors du conseil du 10 septembre dernier. Monsieur le Maire indique que l'entreprise Essentiel estime à 30.08 € HT l'unité.

↪ Remorque :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a effectué l'achat d'une remorque chez NORAUTO d'un montant de 328.23 € TTC pour l'employé communal. Le conseil municipal remercie Gérald WADOUX pour l'établissement de la remise que nous a fait NORAUTO.

Détermination du lieu du Terrain de jeux :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de déterminer le lieu du futur emplacement du terrain de jeux. Les membres du conseil décident à l'unanimité des membres présents l'emplacement suivant :

- Rue de Beaujour

➤ **Délibération 29.2020** : **Société SCHERPEREEL**

Monsieur le Maire rappel aux membres du conseil que la société SCHERPEREEL nous avait sollicité pour la mise à disposition d'un lieu de stockage défini pour de la terre végétale.

Nous leur avons donc proposé de mettre cette terre végétale à l'ancienne décharge afin de reboucher celle-ci, sous-condition de leur facturer 1 € / m³.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la société SCHERPEREEL a accepté la facturation à 1 € / m³. Et qu'à ce jour, la société SCHERPEREEL a déversé 2.100 m³ de terre végétale à l'ancienne décharge. Afin de pouvoir facturer la société SCHERPEREEL, il nous est demandé de délibérer sur le tarif au m³ déversé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à 7 voix** la facturation à 1 € / m³.

Festivités :**☞ 11 novembre 2020 : Armistice 1918**

À la vue de la recrudescence du COVID-19, le Conseil Municipal décide de ne pas effectuer de rassemblement seul une gerbe sera déposée par les membres du conseil au monument aux morts à 11h.

☞ Colis des aînés :

Un colis sera distribué comme chaque année (***selon les conditions sanitaires qui nous seront communiqués par la Préfecture***) aux personnes de la commune ayant eu 60 ans dans l'année et plus.

M^r le Maire demande aux membres du conseil si nous continuons d'effectuer les achats de colis et de bons d'achats auprès des mêmes prestataires.

Les membres du conseil décident de continuer avec les mêmes prestataires que l'an dernier à savoir la société Valette Foie Gras pour les colis et Intermarché d'Ailly sur Noye pour les bons d'achats. Cette année, 67 aînés recevront un colis ou un bon d'achat.

☞ Arbre de Noël :

Le Conseil Municipal a décidé d'organiser son premier Arbre de Noël et d'attribuer à tous les enfants de 1 jour jusqu'au 11^e anniversaire demeurant dans la commune un cadeau de Noël (soit 56 enfants).

La valeur de ce cadeau sera de 30 € pour les enfants de 1 jour au 6^e anniversaire et de 35 € pour les enfants de 6 ans et 1 jour jusqu'au 11^e anniversaires.

Pour chaque enfant concerné, nous demandons de nous indiquer 3 choix (pour le cas où le 1^{er} choix ne pourrait être satisfait) un catalogue a été joint au formulaire afin d'effectuer les choix.

Afin d'être plus sûr d'avoir satisfaction à notre commande, il a été demandé de déposer en Mairie le coupon-réponse dûment rempli pour le **28 octobre 2020 (dernier délai)**.

À la vue de la recrudescence du COVID-19, aucun rassemblement ne peut être réalisé. Le Conseil Municipal décide donc de procéder à la distribution des cadeaux de Noël (***selon les conditions sanitaires qui nous seront communiqués par la Préfecture***) en respectant bien sûr les règles et protocoles sanitaires.

Questions diverses :**☞ Place de l'Église :**

M^{me} Bérengère DARTUS sollicite le conseil municipal afin d'établir le passage d'une balayeuse sur la place de l'église suite à une accumulation de gravillon qui pourrait engendrer des chutes d'enfants et permettrait également l'embellissement de celle-ci.

M^r Jules DUFOURMANTELLE se propose et se charge d'effectuer le balayage de la place de l'église.

☞ École :

M^{me} Bérengère HOÛEN nous fait part du problème que rencontre les parents d'élèves concernant la superficie d'accueil de l'abri bus qui à ce jour est trop petit pour accueillir les enfants en cas de pluie et aux distanciation sanitaires mis en place suite au COVID 19.

M^r le Maire se rapprochera de la Directrice des écoles afin que la cour d'école soit ouverte pour accueillir les enfants sous le préau.

☞ Site Internet de la Commune :

Madame Virginie DE FOER, Adjointe Administratif (Secrétaire de Mairie) effectuera si besoin une mise à jour de formation auprès de Somme Numérique pour la création du site Internet de la

Commune. Et se chargera de former Messieurs Léo DOYE et Vincent SZYROKI intéressés pour effectuer la formation et la création du site Internet de la Commune.

↳ Comité des Fêtes :

M^r le Maire informe les membres du conseil qu'à ce jour nous n'avons toujours pas réceptionné de courrier du Comité des Fêtes nous informant de sa dissolution.

M^{me} Bérengère HOÛEN nous fait part que Mr Frédéric CAILLET lui a relaté que le Comité des Fêtes n'était pas dans l'obligation de transmettre à la Mairie un courrier signifiant la dissolution de celui-ci. M^r le Maire se rapprochera donc des services adéquate pour avoir la certitude.

↳ Défibrillateurs :

M^r le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un mail de M^r Alain DOVERGNE, Président de la Communauté de Communes Avre Luce Noye concernant une note relative à la mise en place progressive entre 2020 et 2021 des défibrillateurs dans les ERP.

La Communauté de Communes Avre Luce Noye se propose d'accompagner les communes de son territoire pour créer un groupement de commande afin de lancer un marché public d'acquisition – maintenance ou de location – maintenance voire maintenance pour les équipements DAE déjà existants (éventuellement selon un minimum de 25 adhérents) et d'aider à recenser les équipements DAE (en fonction du recensement précité).

Les membres du conseil demandent à ce que M^r le Maire se rapproche de la CCALN afin de savoir si la commune est dans l'obligation et si nous pouvons le mettre en place à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Sourdon,
Le 29 octobre 2020

Le Maire,
Jacky SZYROKI